



Esseiva Catherine, Dafflon Hubert

Irrigation : mise en place d'une stratégie renforcée, d'un plan d'action et de mesures concrètes pour optimiser les besoins régionaux d'irrigation et pour développer le système d'irrigation dans notre canton.

Cosignataires : 4

Réception au SGC : 14.09.23

Transmission au CE : *14.09.23

Dépôt et développement

En terre fribourgeoise, plus de 60% des surfaces sont agricoles. Aussi, l'agriculture est indissociable à notre gestion des eaux et ses besoins doivent s'intégrer pleinement dans la gestion générale des eaux.

En ce qui concerne l'irrigation, les influences de l'évolution climatique, doivent nous inciter à anticiper la mise en place de mesures permettant une amélioration de notre système d'irrigation afin d'obtenir une gestion plus efficiente de nos ressources. Il faut donc adapter et renforcer la stratégie, pour assurer l'approvisionnement et pour optimiser les besoins spécifiques d'irrigation de nos régions, face aux exigences et aux contraintes actuelles ; s'efforcer de stabiliser et de maîtriser nos ressources, à défaut de les épuiser.

Aussi, par ce postulat, nous demandons que le Conseil d'Etat définisse une stratégie spécifique renforcée et la mise en place d'un plan d'action permettant d'établir les mesures pour répondre aux interrogations et aux objectifs mentionnés ci-dessous.

D'une part les interrogations suivantes :

1. Face aux périodes de sécheresse, quelle est précisément la situation de notre système d'irrigation ?
2. Les besoins en eau pour l'irrigation sont-ils suffisants, pour toutes les régions ?
3. Quels sont les impacts sur les prélèvements d'irrigation des terrains agricoles ?
4. Quelle coordination/conciliation avec la gestion des eaux superficielles et souterraines ?
5. Quels sont les impacts sur l'approvisionnement en eau potable ?
6. Les périodes de sécheresses/variabilités sont-elles référencées ?
Quel est l'impact sur la gestion de l'irrigation ? Quelle est la maîtrise et le potentiel d'amélioration ?
Existe-t-il des données/mesures exploitables ? (si non, l'application de ce postulat permettra une base de données exploitables).

D'autre part les objectifs suivants :

- Etablir une vision générale des prélèvements d'irrigation et œuvrer pour connaître les besoins effectifs et les potentiels d'irrigation du terrain, pour chaque région.
- Disposer des connaissances des prélèvements de l'irrigation, des besoins et des possibilités d'amélioration, pour obtenir un réseau de données et optimiser ainsi la gestion de chaque région spécifique.

*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

- Etablir la planification d'un réseau de données, d'un inventaire des connaissances, permettant le développement d'installations d'irrigation.

Ainsi, par l'application de ces mesures et fort de ces connaissances, l'optimisation des prélèvements pour les eaux d'irrigation pourra être définie et les conditions seront réunies pour développer des systèmes d'irrigation en adéquation avec les conditions géotechniques et spécifiques de chaque région.

La mise en place d'une vision générale et d'un réseau de connaissances sur les besoins régionaux d'irrigation sont impératifs pour faire évoluer la planification de nos systèmes d'irrigation.

Par ce postulat, nous œuvrons pour une gestion efficace de l'utilisation de nos ressources et par conséquent à une meilleure utilisation de l'eau.

Nous remercions le Conseil d'Etat de sa diligence.
